

*Département de la Haute-Vienne*

❖ *Commune de DOMPS*

***Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal***

Le Conseil Municipal de la commune de DOMPS s'est réuni en session ordinaire, le dix février deux mil vingt trois à 19h, suivant convocation en date du deux février deux mil vingt trois, sous la présidence de Mme BOUR Coline, Maire.

***Étaient présents :*** Mme BOUR Coline, Mr BOUTY Serge, Mr BREUX Sylvain, Mr CHARIAL Nicolas, Mr CHASSAGNE Yannick, Mr LEROUSSEAU Sébastien, Mr LECOMTE Jean Luc, Mr MONTHEIL Jean Pierre

***Membres excusés ayant donné pouvoir :*** Mme BELLET Béatrice à Mr LECOMTE Jean Luc  
Mme CYRILLE D'HOOP Aurore à Mme BOUR Coline  
Mr VERHELST Eduard à Mr BOUTY Serge

***Date de convocation du Conseil Municipal :*** 2 février 2023

***Secrétaire de séance :*** Mr CHASSAGNE Yannick

***Délibération 2023/002 en date du 10 février 2023***

***Changement de la porte d'entrée du logement loué à \_\_\_\_\_ : étude de devis***

Madame le Maire précise que la porte d'entrée du logement communal loué à \_\_\_\_\_ est ancienne, détériorée et qu'elle présente des défauts d'isolation importants, en conséquence il convient que la commune prévoit son changement. Madame le Maire présente les 3 propositions reçues en Mairie :

- Entreprise VERGNE : porte entrée PVC gris marque Deceunink : 2640 € HT.
- Entreprise ANGLERAUD : porte entrée PVC 1 vantail, gamme Swingline, *couleur extérieure filmée Gris Clair* : 2379,32 € HT.  
  
*ou* porte entrée PVC 1 vantail, gamme Swingline, *couleur extérieure laquée* : 2242,61 € HT.
- Entreprise RATINEAU : porte fenêtre PVC avec soubassement, gamme Sofline : 2030,48 € HT.

**A l'unanimité le conseil municipal décide :**

- De retenir la proposition de l'entreprise Ratineau pour un montant de 2030,48 € HT.
- D'autoriser Madame le Maire à signer les documents relatifs à ces travaux.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.  
En Mairie le 12 février 2023  
Le Maire



Accusé de réception en préfecture  
087-218705804-20230210-2023\_002-DE  
Date de télétransmission : 12/02/2023  
Date de réception préfecture : 12/02/2023